

droit montréal

Faculté de droit de l'Université de Montréal

DU DROIT
COMMERCIAL
AU DROIT
DES AFFAIRES

Magazine 2006 / 2007 3

Le CDACI

Un centre de recherche
entièrement voué
au droit des affaires

Université 
de Montréal

SOMMAIRE ET CRÉDITS



MOT DE LA DOYENNE	3
EN BREF	4-7
HOMMAGE À DEUX	
PROFESSEURS DÉVOUÉS	8-9
DOSSIER	
DU DROIT COMMERCIAL	
AU DROIT DES AFFAIRES	10-15
PUBLICATIONS	
THÉMIS	22-23
DIPLOMÉS ET DÉVELOPPEMENT	24-25
ENTRE NOUS	26-29


**RÉDACTION ET COORDINATION
DE LA PUBLICATION**
Monique Laforest
COLLABORATEURS

Nabil Antaki
Stéphane Beaulac
Pierre Béliveau
Albert Bohémier
Anne-Marie Boisvert
Rachel Brûlé
Maya Cacheco
Geneviève Côté
Lise Cummings
Jean Hétu
Jérémi Lavoie
Guy Lefebvre
Didier Luelles
Ejan Mackaay
Ghislain Massé
Michel Morin
Alexandre Paul-Hus
Stéphane Rousseau
Louise Viau

Daniel Baril
Michèle Langlois
Direction des communications
et du recrutement
Université de Montréal

COMITÉ DE RÉDACTION

Élise Charpentier
Jean Hétu
Monique Laforest
Louise Rolland
Alain Roy
Hélène Trudeau
Louise Viau

PHOTOS

Yves Beaulieu
Bourse de Montréal
Solange Damien
Christian Fleury
Meena Khan
Claude Lacasse, Forum
Monique Laforest
Bernard Lambert
Christian Martin
Louise Viau

PHOTOGRAPHIE DE LA PAGE COUVERTURE
Yves Beaulieu
PUBLICITÉ

Maxime B. Rhéaume

CONCEPTION GRAPHIQUE ET COORDINATION
Colombe Boudreau
GRAPHISTE

Richard Hille

DROIT MONTRÉAL

Poste-publication Convention
no 40069245

©Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : (514) 343-5809
Télécopieur : (514) 343-2030
Courriel : redaction@droit.umontreal.ca

ISSN 1715-6092 Droit Montréal (Imprimé)

ISSN 1715-6106 Droit Montréal (En ligne)

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Tirage : 15 000 exemplaires

SUR LA PAGE COUVERTURE :

Le professeur Stéphane Rousseau,
titulaire de la Chaire en droit des affaires
et du commerce international

Chers diplômés, chers étudiants, chers amis,

Ce troisième numéro de *Droit Montréal* vous offre, comme les précédents, des nouvelles de votre Faculté. Il propose aussi un bilan du remarquable essor du domaine du droit des affaires à la Faculté. Il rend hommage aux professeurs qui, en véritables bâtisseurs, ont contribué à faire du droit des affaires une discipline à part entière et à ceux qui ont pris le relais. Cette évolution n'est pas étrangère à la place enviable qu'occupent aujourd'hui les juristes du Québec sur l'échiquier du commerce mondial. La santé économique d'une société repose bien sûr sur l'entrepreneuriat des gens d'affaires, mais aussi, nous aurions tort de l'oublier, sur la qualité et la compétence des juristes qui les accompagnent dans leurs entreprises. La Faculté de droit de l'Université de Montréal a pour mission de préparer ces juristes à relever les défis qui les attendent et a, au fil des ans, diversifié son offre de formation. Outre ses programmes en droit des affaires et ses programmes en common law nord-américaine orientés vers le droit des affaires, la Faculté a conclu des partenariats destinés à offrir une formation plus spécialisée. Elle a ainsi créé une maîtrise en commerce électronique en collaboration avec HEC Montréal et le Département de recherche informatique et opérationnelle de la Faculté des arts et sciences, une maîtrise en fiscalité avec HEC Montréal, un microprogramme en droit et travail avec l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et sciences. De plus, tout dernièrement la Faculté a conclu une entente avec HEC Montréal pour la création d'une passerelle droit des affaires-MBA.

Anne-Marie Boisvert
Doyenne



Dans un tout autre ordre d'idées, j'ai constaté avec plaisir que le numéro précédent de *Droit Montréal* a suscité des réactions positives et des commentaires constructifs. L'un de nos diplômés nous a même dit avoir reconnu des étudiants de sa promotion sur le médaillon publié en page couverture. Dans l'ordre habituel, il s'agirait de Jacques Lebel, Anne-Claire Poirier et Maurice Johnson, tous trois diplômés de la promotion 1954. Un appel à tous est lancé pour identifier les deux autres étudiants, à droite sur la photo qui se trouvait à la page 17. Notre carnet de notes est aussi plus riche puisque vous nous avez donné des nouvelles et je vous en remercie.

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Boisvert'.

Anne-Marie Boisvert



ISABELLE DUPLESSIS

LA PROFESSEURE ISABELLE DUPLESSIS DEVIENT PROFESSEURE AGRÉGÉE

La professeure Isabelle Duplessis a obtenu, le 1^{er} juin dernier, son agrégation. Madame Duplessis a été engagée au titre de professeure adjointe le 1^{er} août 2001 pour assurer la relève dans le domaine du droit international public. Depuis sa nomination, la professeure Duplessis a assumé quatre cours différents en droit international public dispensés à une clientèle d'étudiants diversifiée, inscrite soit au programme d'études internationales de la Faculté des arts et des sciences, soit aux programmes de 1^{er} et 2^e cycles à la Faculté de droit. Elle est également très sollicitée pour assumer des responsabilités d'encadrement d'étudiants. Ses publications s'inscrivent dans deux axes de recherche principaux, soit (1) le concept paradoxal de la souveraineté des États comme fondement du droit international et (2) la nature et le fonctionnement des institutions internationales de réglementation du travail à l'ère de la mondialisation de l'économie et les instruments de régulation appropriés à ce contexte particulier.

LE PROFESSEUR GAUDREAU-DESBIENS JOINT LES RANGS DE LA FACULTÉ

Le professeur Jean-François Gaudreault-DesBiens a été recruté à titre de professeur agrégé. Au moment de son embauche, il était professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Toronto depuis 2002, après avoir enseigné pendant quelques années à l'Université McGill. Depuis le début de sa carrière professorale, sa production scientifique est intense, essentiellement dans le domaine du droit public et constitutionnel canadien. Le bijuridisme propre au Québec et la mixité du droit qu'il provoque intéressent particulièrement le professeur Gaudreault-DesBiens qui fait de la comparaison des systèmes de droit, notamment le droit civil et la common law, l'un de ses principaux sujets d'intérêt. Depuis peu, il est titulaire d'une Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées. Ses travaux de recherche s'articuleront autour de trois thèmes, soit (1) l'interaction entre le droit civil et la common law, (2) la politisation du religieux et (3) la théorisation éthico-juridique du fédéralisme.

NOUVEAU DIRECTEUR DU CRDP

Le Centre de recherche en droit public a, depuis le 1^{er} juin dernier, un nouveau directeur. Le Comité exécutif de l'Université de Montréal a en effet procédé à la nomination du professeur Karim Benyekhlef au poste de directeur en remplacement du professeur Pierre Noreau, dont le mandat prenait fin. Le professeur Benyekhlef a été embauché à la Faculté en 1989 et il est détaché au CRDP depuis 1990. Il est professeur titulaire depuis 2000. En 1995, il a fondé la revue électronique *Lex Electronica*, une revue juridique internationale ayant pour objectif de présenter aux juristes et non-juristes les incidences, sur le droit, des technologies de l'information, de la communication, de la vie et de la santé.

LEX ELECTRONICA FÊTE SON 10^e ANNIVERSAIRE



De gauche à droite, Cynthia Chassigneux, éditrice et rédactrice en chef, Pierre Noreau, alors directeur du CRDP, Karen Lynne Durell, récipiendaire du Prix *Lex Electronica* – 10^e anniversaire et Karim Benyekhlef, directeur de *Lex Electronica* et actuel directeur du CRDP.

QUELQUES FLEURS POUR LES PROFESSEURS

LE PROFESSEUR STÉPHANE BEAULAC, BOURSIER MAX WEBER

Le professeur Stéphane Beaulac, Ph.D. (Cantab.) a reçu le « fellowship » Max Weber (autrefois Jean Monnet) de l'Institut universitaire européen. Cette bourse lui permet de séjourner à Florence, en Italie, durant son année sabbatique (2006-2007) pour y poursuivre des travaux portant sur la théorie internationale et constitutionnelle et plus particulièrement sur le rôle de la norme juridique internationale (conventionnelle et coutumière) dans l'interprétation et l'application du droit interne des États à la lumière de l'expérience de l'Union européenne.

LA PROFESSEURE Ysolde Gendreau, PRÉSIDENTE DE L'ALAI-CANADA

En décembre 2005, la professeure Ysolde Gendreau a été nommée l'une des trois représentants canadiens au comité exécutif de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI). Puis, elle a été élue présidente de la section canadienne (ALAI Canada) lors de l'assemblée générale annuelle de cette section tenue en avril dernier. L'ALAI est une association qui regroupe les professionnels et universitaires du domaine du droit d'auteur d'une vingtaine de pays à travers le monde.

Ysolde Gendreau



Alain Roy

LE PROFESSEUR ALAIN ROY SE JOINT À UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE DE L'INRS-URBANISATION, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le professeur Alain Roy a été nommé chercheur régulier de l'équipe interdisciplinaire « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles » basée à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société qui bénéficie de l'une des plus importantes subventions de recherche du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC). Alain Roy vient, par ailleurs, de publier un ouvrage portant sur le Droit de l'adoption aux Éditions Wilson & Lafleur.

UN GROUPE DE RECHERCHE DIRIGÉ PAR LE PROFESSEUR PIERRE NOREAU OBTIENT UNE IMPORTANTE SUBVENTION

Le groupe de recherche en droit autochtone du Canada, Peuples autochtones et gouvernance, dirigé par le professeur Pierre Noreau, rattaché au CRDP, s'est vu octroyer une subvention de 2,5 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du programme des Grands travaux de recherche concertés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Ce groupe de recherche compte 39 chercheurs issus de 21 universités, dont six professeurs de la Faculté et deux de la Faculté des arts et des sciences.



De gauche à droite, l'hon. Pierre Mondor, M^r Mario Spina, le professeur Pierre Ciotola, l'hon. François Rolland et l'hon. Antonio Discepola, président de l'Association des Juristes Italo-Canadiens du Québec.

LE PROFESSEUR PIERRE CIOTOLA HONORÉ PAR L'ASSOCIATION DES JURISTES ITALO-CANADIENS DU QUÉBEC

À l'occasion de son banquet annuel, tenu le 31 mai dernier, l'Association des Juristes Italo-Canadiens du Québec a rendu un vibrant hommage à l'un des siens qui est aussi l'un des nôtres, le professeur Pierre Ciotola.

DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Soucieuse d'être à l'avant-garde et de répondre autant aux besoins exprimés par la communauté juridique que par les étudiants, la Faculté a lancé en septembre un nouveau programme d'études supérieures en Droit de l'accès à l'information. Elle offre également désormais un microprogramme en Droit des biotechnologies, programme qui s'ajoute à celui de maîtrise qui était déjà offert dans ce domaine.

Pour en savoir davantage sur les programmes d'études supérieures :

www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/presentation.html



CHEMINEMENT HONOR : UNE DOUBLE FORMATION EN TROIS ANS !

Le programme de baccalauréat offre un « cheminement honor » aux étudiants qui, à la fin de leur 2^e année, ont enregistré une moyenne cumulative d'au moins 3,7 (A-). Ceux-ci peuvent remplacer jusqu'à quatre cours à option de 1^{er} cycle par autant de cours de 2^e cycle. Ces cours se trouvent alors à revêtir une double fonction : permettre à l'étudiant de terminer son baccalauréat, tout en débutant un programme de maîtrise ou un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). En outre, en suivant des cours l'été, il est possible pour un étudiant inscrit dans ce cheminement d'obtenir un baccalauréat et un diplôme de 2^e cycle à l'intérieur d'un délai de trois ans. Cette possibilité existe notamment pour le DESS en common law nord-américaine.

LA FACULTÉ, HÔTE DU CONGRÈS ANNUEL DE L'APPDO

La Faculté était l'hôte du 43^e Colloque annuel de l'Association des professeurs et professeurs de droit du Québec qui s'est tenu à l'Hôtel Mont-Gabriel, du 21 au 23 avril dernier. Des professeurs de la Faculté, d'autres facultés du Québec et de l'Université d'Ottawa y ont présenté leurs réflexions sur *L'impact des disciplines exogènes au droit sur l'enseignement et la recherche en ce domaine*. Les professeurs Jean Leclair et Brigitte Lefebvre étaient les responsables de l'organisation de ce colloque qui a connu un franc succès. Lors du banquet, il est de tradition de présenter les professeurs nouvellement embauchés et de souligner les départs à la retraite. On y a donc souligné l'arrivée à la Faculté des professeurs Renée-Claude Drouin et Konstantia Koutouki. Le professeur François Chevrette y a prononcé un vibrant hommage à notre collègue Monique Ouellette, décédée le 29 décembre 2005. On pourra lire le texte de cet hommage sur le site Internet de la Faculté :

www.droit.umontreal.ca/Fichiers/actualites/Eloge_Ouellette_Chevrette.pdf

DÉMÉNAGEMENT DE LEXUM

Depuis quelques années, le laboratoire LexUM était installé au 8^e étage de la Faculté et dans un autre édifice distant d'un kilomètre. Malgré cela, l'espace manquait. Afin d'offrir des locaux qui répondent aux besoins croissants de la dynamique équipe du professeur Daniel Poulin, l'Université a récemment loué un vaste espace commercial (l'ancien magasin Blacks International), situé à l'angle du chemin de la Reine-Marie et de la rue Gatineau et donc à proximité immédiate du campus.

DES DIPLÔMÉS QUI NOUS FONT HONNEUR

TROIS DES NÔTRES HONORÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC

Trois diplômés de la Faculté ont été honorés par le Barreau du Québec lors de son dernier congrès annuel. Le bâtonnier André Gauthier (LL. L. 1969) a reçu la Médaille du Barreau pour sa contribution à l'avancement de l'Ordre du Barreau et au développement de la société québécoise dans le domaine du droit, alors que M^e Odette Jobin-Laberge (LL. L. 1980) s'est vu remettre le Mérite du Barreau et M^e Andrée Côté (LL. M. 1994), le Mérite Christine-Tourigny.

UN DOUBLÉ POUR UNE DOCTEURE EN DROIT

Madame Yaëll Emerich (LL. D. 2005) s'est méritée deux prix pour l'excellence de sa thèse de doctorat portant sur *La propriété des créances - Approche comparative*. Après avoir reçu le prix Minerve 2005, qui lui vaut la publication de sa thèse aux Éditions Yvon Blais Inc., la nouvelle docteure en droit s'est vu remettre le prix de l'Association des professeurs et des professeurs de droit du Québec (APPDO) lors de son congrès annuel. Madame Émerich a réalisé sa thèse sous la co-direction des professeurs Gerald Goldstein (UdeM) et Frédéric Zenati (Lyon III).

UN BACHELIER À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Monsieur Romain Carot (LL. B. 2006) a été engagé pour agir à titre d'auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada pour l'année 2007-2008. Diplômé de la

Faculté depuis mai 2006, M. Carot est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia (2005), d'un baccalauréat en sciences politiques et économie de la University of British Columbia (1999) et d'un diplôme de baccalauréat général, section scientifique, du Lycée Franco-mexicain, Mexico (1995). Au cours de ses années d'études, M. Carot a reçu plusieurs prix et distinctions. Il assistera dans ses fonctions l'honorable Marie Deschamps, elle-même diplômée de la Faculté.

UNE ÉTUDIANTE REMPORTE LE PRIX DES CAHIERS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Madame Gâelle Beauregard (LL. B. 1998), étudiante inscrite au microprogramme en droit des technologies de l'information de la Faculté, s'est méritée le Prix des Cahiers de propriété intellectuelle 2005. Ce prix est offert chaque année à l'auteur du meilleur texte de recherche réalisé dans ce domaine par un(e) étudiant(e) ou stagiaire en droit ou en sciences juridiques. Madame Beauregard a obtenu ce prix pour un texte sur « L'éthique et le régime des brevets, une question d'actualité », une recherche menée dans le cadre du cours de maîtrise du professeur Ejan Mackaay. Le prix lui a été remis le 6 décembre 2005, dans le cadre d'un dîner-causerie de l'Association littéraire et artistique internationale, section canadienne (ALAI Canada), à Montréal.



UNE VISITE HONORABLE À LA FACULTÉ

Le 30 mars dernier, l'honorable William Ian Binnie, juge à la Cour suprême du Canada, était de passage à notre Faculté, à l'invitation conjointe de l'Association des étudiants en droit (A.E.D.) et de la section québécoise de l'Association du Barreau canadien (ABC-Québec). Il y a prononcé une conférence très appréciée ayant pour titre « Vues à partir du banc de la Cour suprême ».

MAUDE PAGÉ-ARPIN, PREMIÈRE RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE DU 6 DÉCEMBRE

Madame Maude Pagé-Arpin (LL. B. 2004), étudiante en maîtrise qui rédige un mémoire sous la direction de la professeure Hélène Dumont, a été la première récipiendaire de la Bourse du 6 décembre, décernée par le Comité permanent sur le statut de la femme de l'Université de Montréal. Par cette bourse, le Comité souligne le triste anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique et encourage des projets d'étude liés à la violence contre les femmes.



Maude Pagé-Arpin
et la professeure
Hélène Dumont

LA FACULTÉ BIEN REPRÉSENTÉE AUX SIMULATIONS DE L'ONU

La délégation des Simulations des Nations unies de la Faculté de droit (SimONU) a connu, cette année, sa meilleure performance depuis la reprise de cette activité, il y a trois ans. La délégation a en effet fièrement représenté la Faculté lors des simulations de l'Assemblée générale et de comités spéciaux de l'ONU, où les délégués, qui représentent un pays, doivent concevoir une résolution, la présenter et la faire voter par l'Assemblée. Ces simulations ont eu lieu à l'Université Harvard du 16 au 19 février 2006. Quatre des vingt-trois délégués avaient précédemment remporté des mentions lors des simulations organisées à l'Université McGill du 26 au 29 janvier, soit madame Sarah Boughanmi, étudiante au DESS en common law, madame Lisa Chung et messieurs Ryan Hillier et Marco Nocella, tous trois étudiants de 2^e année. La délégation de la Faculté était dirigée par monsieur Jérémie Lavoie, également étudiant de 2^e année.

INAUGURATION DU CHAPITRE ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL DE L'ASSOCIATION AVOCATS CANADIENS À L'ÉTRANGER

Le 11 avril dernier, se tenait à la Faculté le lancement officiel du chapitre étudiant de l'Université de Montréal de l'organisation Canadian Lawyers Abroad – Avocats canadiens à l'étranger (CLA-ACE). Ce comité a pour objectif de promouvoir la primauté du droit, le respect des droits humains ainsi que le principe de bon gouvernement au Canada et à l'étranger. CLA-ACE s'intéresse également aux questions de droit international privé comme le développement international et vise à promouvoir auprès des étudiants des stages à l'étranger.



Les membres fondateurs,
Jean Christofe Ardeneus,
Saleha Hedaraly et Aysé
Gauthier



Les étudiants participants à la simulation de l'ONU

Hommage à deux professeurs dévoués



Le professeur Pierre Paul Côté

À l'occasion de son dîner annuel des professeurs, qui marque la fin de l'année académique, la Faculté a tenu à rendre un vibrant hommage à deux des siens qui quittent pour une retraite bien méritée. Nous en reproduisons quelques extraits.

PIERRE PAUL CÔTÉ : éloge à deux voix

La doyenne Anne-Marie Boisvert a fait l'éloge du professeur Pierre Paul Côté en intégrant à ses commentaires ceux de l'honorable Pierre Béliveau qui a fait carrière à la Faculté avant d'être nommé juge à la Cour supérieure du Québec. Ne pouvant assister à ce dîner où les collègues retraités sont toujours invités, le juge Béliveau, un ami de Pierre Paul Côté depuis l'année 1970, alors qu'ils se côtoyaient dans la salle réservée aux étudiants de maîtrise, a fait parvenir un texte d'hommage à son ancien collègue.

LA DOYENNE

« Pierre Béliveau n'est pas le seul à avoir bénéficié de l'amitié de celui que nombre d'entre nous appelons affectueusement PP. PP est un homme entier et généreux qui a, au fil des ans, développé des amitiés solides avec un bon nombre de collègues. PP est un fidèle, une personne sur qui on peut toujours compter. »

PIERRE BÉLIVEAU

« Je veux dire à quel point Pierre a bien servi la Faculté. Tout d'abord, il était un enseignant dans l'âme. Il adorait transmettre aux étudiants sa passion pour le droit commercial. Je l'entends encore, à plus d'une reprise dans les remontées mécaniques du Mont-Tremblant, me raconter, parfois en mimant, comment il avait expliqué une notion aux étudiants, avec exemple à l'appui. Je sais aussi le plaisir qu'il avait à guider les mémoires de maîtrise de ceux qu'il avait su intéresser plus particulièrement au droit commercial. »

LA DOYENNE

« Pierre Béliveau a peut-être eu l'avantage de confidences dans les remontées mécaniques, j'ai eu, moi, l'immense privilège d'être assise à deux reprises dans sa salle de cours. Pierre Paul s'est révélé un enseignant passionné et passionnant. Si, aujourd'hui, je suis en mesure de lire le budget de la Faculté ou si, comme il le dit parfois, je sais compter, c'est grâce à lui. Je lui dois d'avoir acquis un minimum de confiance en moi dans des domaines qui m'étaient rébarbatifs. Avant que le droit des affaires ne devienne à la mode, Pierre Paul et une équipe de collègues chevronnés – je pense à Yves Lauzon que nous saluons ce soir, à Albert Bohémier aussi – ont largement contribué à mettre le droit commercial sur la carte et à lui donner ses lettres de noblesse. Si ce n'était du travail de ces pionniers, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. »

PIERRE BÉLIVEAU

« Pierre avait également beaucoup d'affection pour les collègues. Tous connaissent ses états de service comme vice-doyen, et savent avec quelle compétence il a accompli cette tâche. Il avait certes le plaisir d'administrer et d'exercer le pouvoir. Mais je sais qu'il trouvait une gratification encore plus grande dans le fait d'aider les personnes. D'ailleurs, combien de collègues ont pu bénéficier de ses sages conseils, non seulement dans leur tâche de professeur, mais également sur le plan personnel et financier. Tous savaient qu'on pouvait se fier à lui. »

LA DOYENNE

« Les plus jeunes le savent moins et Pierre (Béliveau) a raison de le souligner. J'avais eu le privilège de l'avoir comme professeur, ma chance s'est poursuivie, Pierre Paul fut mon voisin de bureau lors de mon arrivée à la Faculté. Pour les jeunes, PP était la référence. Il m'a écoutée pendant des heures lors de débriefings passionnants sur mes performances en salle de cours et m'a conseillée lors de ma première transaction immobilière. Je sais surtout que je n'ai pas été la seule. PP a été généreux avec un nombre incalculable de personnes. »

PIERRE BÉLIVEAU

« Après avoir servi la Faculté de l'intérieur, il a continué à le faire, durant la deuxième moitié de sa carrière, dans le cadre des nombreux mandats que lui ont confiés les administrations successives de l'Université. Il a été de presque tous les comités universitaires et chacun sait qu'il avait l'oreille de plusieurs recteurs et vice-recteurs. Tout en servant loyalement ceux qui lui faisaient confiance, il a toujours su défendre les intérêts de la Faculté et faire valoir son point de vue dans les moments difficiles. Tout en respectant la confidentialité à laquelle il était tenu, il a toujours conseillé dans leurs tâches les doyens qui se sont succédés. »

LA DOYENNE

« Pierre a parfaitement raison. PP m'a accompagnée de manière exemplaire depuis que je suis doyenne. Nous lui devons tous une fière chandelle. »

PIERRE BÉLIVEAU

« Après avoir beaucoup donné, Pierre a choisi, non sans hésitation mais avec beaucoup de sérénité, de prendre sa retraite. Mais le connaissant, et pour avoir moi-même vécu un départ il y a plus de onze ans, je sais que Pierre demeurera toujours dans son cœur un professeur de la Faculté. Comme je le dis souvent, la Faculté de droit est ma famille professionnelle : on peut partir de la maison familiale pour passer à autre chose, mais on demeure toujours un membre de la famille. Je sais qu'il en sera toujours de même pour Pierre. »

LA DOYENNE

« J'espère que Pierre a raison. Je caresse pour ma part non seulement l'espoir que PP se joindra à nous pour participer à nos dîners de Noël et de fin d'année, mais aussi qu'il s'ennuiera suffisamment de nous pour répondre favorablement à l'appel lorsqu'un vice-doyen aux études l'appellera en catastrophe pour lui offrir une charge de cours. »

YVES LAUZON : d'une seule voix

Le discours en hommage à Yves Lauzon a été prononcé par le vice-doyen Ghislain Massé. En voici quelques extraits.

« Yves Lauzon est apparu pour la première fois dans mon environnement il y a près de 35 ans, plus précisément en septembre 1971. Le doyen Carignan avait alors assigné Yves, qui en était à sa deuxième année comme professeur, à l'enseignement de la procédure civile dans une classe de 1^{re} année et le hasard avait fait en sorte que cette classe était celle où on m'avait moi aussi assigné, mais comme étudiant. Mes camarades de classe et moi étions, cet automne-là, unanimes sur une chose : Yves Lauzon n'était pas un professeur endormant ! Pour le reste, les avis étaient plus partagés.

Concernant la matière enseignée, par exemple, je me souviens que certains de mes camarades, plus particulièrement ceux qui s'exerçaient déjà à faire des effets de toge, ont d'abord été étonnés puis un peu déçus de constater que leur professeur de procédure, qui pourtant, disait-on, exerçait comme avocat durant ses heures libres, insistait davantage sur la nature de l'acte juridictionnel ou sur l'intérêt pour ester en justice que sur les délais de rigueur pour soulever certains moyens dilatoires ou sur l'importance de toujours utiliser l'expression « Plaise au tribunal » au début des conclusions d'un acte de procédure !

Les avis des étudiants de ma classe étaient également partagés concernant certains propos que Yves intégrait entre parenthèses et accompagnés de ses éclats de rire tout aussi bruyants que contagieux, dans ses séances d'enseignement. Quelques étudiants, en effet, le trouvaient alors un peu trop préoccupé par ce phénomène qu'on allait, quelques années plus tard, appeler la rectitude politique. N'allez pas croire ici que Yves en prêchait les vertus. Cette poignée d'étudiants estimait plutôt que le professeur Lauzon mettait peut-être un peu trop d'énergie à essayer d'en freiner l'invasion ! »

Après avoir rappelé que le professeur Lauzon prendra sa retraite le 1^{er} juin 2006, le vice-doyen Massé s'est empressé d'ajouter que « ce ne sera au mieux qu'une semi-retraite car, pour la prochaine année, il assumera pas moins de trois charges d'enseignement à la Faculté. »

Le vice-doyen a poursuivi en disant que : « Yves Lauzon, c'est une personne peu banale, certes, mais c'est aussi et surtout un homme d'une grande sensibilité, d'une grande loyauté et d'une grande intégrité que j'ai eu et que j'aurai, longtemps encore je l'espère, le privilège de côtoyer. Yves Lauzon, vous l'aurez compris, c'est d'abord et avant tout quelqu'un que j'aime beaucoup. »

Puis, s'adressant plus directement à lui, il a conclu : « Yves, la Faculté ne peut que se réjouir du fait qu'après l'heure officielle de votre retraite, elle pourra encore compter sur vous pour des enseignements auprès des étudiants. Mais je souhaite que vous saurez ralentir la cadence du travail pour vous reposer, pour vous distraire et pour exercer votre nouveau rôle de grand-papa. »

Bonne retraite à tous les deux !



Le professeur Yves Lauzon

DOSSIER

A photograph of two middle-aged men in business suits laughing together outdoors. The man on the left has white hair, a mustache, and glasses, wearing a grey suit and a colorful floral tie. The man on the right has short grey hair and glasses, wearing a dark suit and a red tie. They are standing in front of a green background, possibly a lawn or trees. The overall mood is positive and professional.

DU DROIT COMMERCIAL AU DROIT DES AFFAIRES

Le secteur du droit des affaires de la Faculté a connu, depuis ses débuts dans les années 60, un essor considérable. Aujourd'hui, cette spécialité figure parmi les plus populaires auprès des étudiants du baccalauréat, et encore davantage auprès des étudiants des cycles supérieurs. Les raisons ayant permis cette croissance sont diverses, mais une bonne part en est sans doute attribuable à trois professeurs visionnaires qui ont eu à cœur de développer cette discipline et de la rendre attrayante pour les étudiants. Qui ne se souvient pas d'un cours avec Albert Bohémier, Yves Lauzon ou Pierre Paul Côté durant ses années d'études à la Faculté? Ceux-ci furent des piliers du secteur du droit commercial aussi bien par leurs enseignements que par l'influence qu'ils exercèrent auprès des nombreuses promotions d'étudiants qui leur sont redevables d'avoir développé chez eux l'engouement pour cette discipline.

Pour mieux être en mesure de saisir l'apport de ces professeurs maintenant retraités ainsi que de tant d'autres qui ont contribué au développement considérable de cette discipline, il nous faut revenir en arrière.

Pierre-André Côté, maintenant professeur émérite, était étudiant à la Faculté de 1964 à 1968. Il raconte que l'histoire contemporaine de l'enseignement du droit des affaires à la Faculté est directement liée à l'histoire du Québec. Avant la Révolution tranquille, le domaine du droit commercial était l'affaire des anglophones. Rien donc de surprenant au fait que les étudiants qui aspiraient alors à pratiquer en droit des affaires s'inscrivaient à la Faculté de droit de l'Université McGill. De ce côté-ci de la montagne, outre le droit civil, la force de la Faculté résidait dans l'enseignement du droit public, du droit constitutionnel en particulier, qui connaissait un essor important avec le développement de l'État et la mise sur pied de la fonction publique. On retient, dans ces domaines, le nom des profes-

seurs Jean Beetz, Alice Desjardins, René Hurtubise et Pierre Elliot Trudeau, entre autres.

Des débuts de la Faculté à la Révolution tranquille : une affaire de chargés de cours

Avant la fin des années 60, le corps professoral comptait peu de professeurs spécialisés en droit commercial. La plupart des noms associés à ce domaine d'études sont ceux de chargés de cours. On pense à Antonio Perreault qui, dès le mois de décembre 1912, commença à enseigner le droit commercial et maritime, matière qu'il enseigna jusqu'en 1940. On retient également celui de Roger Beaulieu. Ce sont également des chargés de cours, Henri-Paul Lemay par exemple, qui ensei-

rappelleront son *Précis de droit des effets de commerce* (*En vigueur dans la province de Québec*). D'abord publié en 1932 à l'intention des employés des banques, il fit l'objet de nombreuses rééditions dont une dernière mise à jour par le professeur Albert Bohémier en 1978.

Le droit commercial se faisait parfois un peu par la bande : « On savait que ça existait, dit le professeur Côté, on entendait parler à travers les règles de preuve et de prescription. » Les enseignements du droit des sûretés des professeurs Louis Payette et Pierre Ciotola comportaient une forte dimension en droit commercial. Un autre professeur de carrière, Pierre Carignan, enseignera

ANTONIO PERRAULT (1880-1955)

Antonio Perrault fut au droit commercial ce que Pierre-Basile Mignault fut au droit civil. Né à La Malbaie le 15 septembre 1880, il obtint en juin 1906 une licence en droit avec grande distinction de la Faculté de droit de la Succursale de l'Université Laval à Montréal. Après son admission au Barreau du Québec la même année, il entreprit une brillante carrière comme professeur et avocat. Dès le mois de décembre 1912, il commença à enseigner à la place de sir Horace Archambault le droit commercial et maritime à la Faculté, et ce, jusqu'en 1940. En 1920, il augmenta le nombre d'heures de cours de droit commercial pour prendre en compte la nouvelle « Loi de faillite ». Parmi les fonctions qu'il exerça, soulignons celles de secrétaire et bibliothécaire de la Faculté de 1914 à 1920, de président du Comité de direction et de rédaction de la *Revue du Barreau* dès son lancement (1941-1954) et de bâtonnier de Montréal et de la province de Québec (1944-1945). Son œuvre maîtresse demeure néanmoins la parution, de 1936 à 1940, de son *Traité de droit commercial* en trois volumes (2 922 pages).

gnaient le droit fiscal, matière dispensée seulement en 4^e année, l'année professionnelle conduisant à la pratique d'avocat et qui relevait de la Faculté.

Maximilien Caron, le premier professeur de carrière, fut vite sensibilisé à l'importance du droit commercial. Il avait d'abord enseigné le droit romain, en 1931, puis le droit civil. Puis il initia les étudiants aux rudiments du droit des affaires tout en continuant de les former en droit civil. Plusieurs diplômés de la Faculté se

certes le droit des banques, mais on est encore loin du droit commercial proprement dit : juriste de formation et détenteur d'une maîtrise en économie, le professeur Carignan dispense un cours sur « La monnaie et la banque », dans une perspective se situant au point de contact entre le droit et la science économique, une perspective qui sera poursuivie à la Faculté grâce aux enseignements et aux recherches du professeur Ejan Mackaay, l'actuel directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international.



MAXIMILIEN CARON (1901-1967)

Né à Salaberry de Valleyfield le 16 juillet 1901, Maximilien Caron étudia le droit à l'Université de Montréal (LL. L. avec grande distinction, mai 1927) et fut admis au Barreau du Québec (juillet 1927). Il poursuivit ses études à l'École des sciences politiques et sociologiques de Paris et à la Faculté de droit de l'Université de Burlington (Vermont) avant d'être nommé à la chaire de droit commercial de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'en 1948. Dès 1931, il commença à enseigner d'abord le droit romain et puis, en 1937, le droit civil à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. À la rentrée de septembre 1944, il délaissa la pratique du droit pour devenir le premier professeur de carrière de la Faculté. À titre de vice-doyen (1945-1961), de directeur des études supérieures (1947) et de doyen (1961-1965), il se consacra à la réforme de l'enseignement du droit en lui insufflant des données sociologiques, économiques et politiques. C'est d'ailleurs à son initiative que fut instauré, en 1961, un programme de cours de doctorat.

Fin des années 60 : naissance d'un secteur animé par des professeurs de carrière

Ce n'est vraiment qu'à compter de la fin des années 60 que des professeurs de carrière spécialisés en droit commercial rejoindront les rangs de la Faculté. À compter de cette date charnière, l'enseignement du droit commercial ne sera plus le fait unique, ou presque, de chargés de cours. Albert Bohémier, un des premiers professeurs engagés à ce titre, fut le principal initiateur de l'essor du droit des affaires à la Faculté : il eut l'intelligence de faire le pont entre le droit public et le droit des affaires, comme en témoigne d'ailleurs le titre de sa thèse de doctorat, *La compétence législative en matière de faillite en droit constitutionnel canadien*, déposée en 1971 et publiée l'année suivante sous le titre de : *Faillite en droit constitutionnel canadien*, un ouvrage phare en droit de la faillite au Canada. Il joua un rôle important dans le développement de l'enseignement des effets de commerce et surtout, il va sans dire, du droit de la faillite et de l'insolvabilité. On lui devra aussi, à la fin des années 70, la prise en charge et le développement des Éditions Thémis, véritable laboratoire pratique des enseignements en droit commercial.

D'autres professeurs marquent également l'époque : Yvon Renaud dispense un enseignement en droit des compagnies et des valeurs mobilières ainsi qu'en financement de l'entreprise, Yves Lauzon enseigne avec humour et énergie la faillite et l'insolvabilité, faisant équipe avec Albert Bohémier. Robert Bertrand permet à la Faculté d'offrir des cours très progressistes pour l'époque, intégrant des notions de droit des compagnies et de droit fiscal.

Les années 70 : consolidation de l'équipe de commercialistes

Une seconde vague de professeurs, qui deviendront également des piliers de l'enseignement du droit commercial à la Faculté, arrive au cours des années 70. Parmi eux, Pierre Paul Côté, engagé en 1971, enseigne d'abord le droit des compagnies pour se concentrer ensuite sur le financement d'entreprises et les contrats commerciaux. C'est lui qui accompagnera, des années plus tard, les étudiants lorsqu'ils manifesteront le désir de mettre sur pied une COOP étudiante, le deuxième laboratoire d'apprentissage pratique du domaine des affaires après les Éditions Thémis.



COOP DROIT, votre librairie juridique

Fondée le 8 juillet 1985, Coop Droit ne cessera de connaître le succès. René Gauvreau, étudiant à la Faculté, et Pierre Paul Côté, professeur, furent deux des principaux acteurs qui contribuèrent à la création de la coopérative.

En 1992, la coopérative devenait la deuxième librairie spécialisée en droit au Québec. En 1994, elle joignait les rangs de la F.C.O.M.S. (Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire) et sa bannière, Coopsco, qui compte une soixantaine de coopératives de niveau universitaire, collégial et secon-

daire. Le chiffre d'affaires consolidé du réseau est d'au-delà de 125 millions de dollars.

La Coop Droit a un nouveau site Internet transactionnel www.droit.coop depuis près d'un an. Facile d'utilisation, le site offre les 4 230 titres disponibles au comptoir ou par commande spéciale, peu importe où le client se trouve dans le monde.

Depuis juin 2002, la coopérative administre le Café Acquis de Droit pour le compte de l'A.E.D. Le but de l'opération

est d'assurer une constance dans la gestion et un meilleur support financier pour le développement de celui-ci. Une somme de près de 65 000 \$ a été investie en janvier 2004 afin de le rajeunir.

Coop Droit est définitivement une entreprise bien établie et en santé. Tous ceux et celles qui ont contribué à son épanouissement ont de quoi être fiers.



MICHEL DESCHAMPS

Un autre professeur, James Smith, est engagé en 1976 pour dispenser des enseignements en droit des compagnies et des valeurs mobilières. Le secteur du droit fiscal prend également de l'ampleur avec l'embauche des professeurs Guy Lord et Serge Pichette, en 1973, Jean-Pierre Gagné, en 1976, et Paul Singer en 1978.

Au cours de ces années, des chargés de cours dynamiques et extrêmement compétents sont intégrés aux effectifs : Michel Deschamps, Jean-Yves Fortin, Yoïne Goldstein, Bertrand Leduc et Yvon Martineau, entre autres, collaborent de nombreuses années avec la Faculté pour l'enseignement du droit commercial. Michel Deschamps, qui enseigne le droit bancaire à la Faculté depuis 1972, peut se vanter d'être le chargé de cours comptant le plus grand nombre d'années de service à l'Université de Montréal.

Avec l'équipe telle que constituée, le secteur du droit commercial a le vent dans les voiles. De nombreux ouvrages de référence sont publiés, tant en droit

commercial qu'en droit fiscal. En outre, certains professeurs participent, à titre de concepteurs et de rédacteurs, à l'élaboration de textes législatifs. Le rayonnement de l'équipe du secteur de droit commercial déborde donc largement les murs de l'Université. Cette expansion tient beaucoup à la synergie entre les professeurs et à leur désir de propulser vers l'avant ce secteur jusque-là demeuré embryonnaire. Tous vont dans la même direction, dans un esprit de corps très fort, avec la volonté d'innover. Le fait que de plus en plus de cours soient offerts dans ce secteur influence les choix des étudiants, accroissant encore davantage la demande de connaissances pointues dans le domaine, ce qui mène à une nouvelle vague de développement.

Les années 80-90 : important mouvement de personnel

Au cours des années 80, la Faculté connaît un mouvement de personnel particulièrement important au sein de l'équipe de droit commercial. Le départ de professeurs de carrière ayant constitué l'épine dorsale du secteur de droit commercial de la Faculté, entraîne la réduction des effectifs. Paul Singer, James Smith, Guy Lord et Yvon Renaud quittent tous la Faculté au cours de cette décennie. De nouveaux professeurs sont engagés, contribuant à donner un nouveau souffle à la discipline : Diane Bruneau, spécialiste du droit fiscal, entre en fonction en 1985, alors que Louise-Hélène Richard et Guy Lefebvre, tous deux commercialistes, sont engagés respectivement en 1987 et 1988. Plusieurs chargés de cours – déjà en poste dans la décennie précédente ou de nouveaux tels Daniel Desjardins, François Ferland, Pierre Lepage, Paul Martel, et d'autres, sans oublier des chargés de travaux pratiques (Michel Lassonde et Marie-Michèle Larose notamment) permettent à la Faculté de maintenir les enseignements que les professeurs de carrière ne peuvent assumer en totalité.

Au début des années 90, Vilaysoun Loungnarath se joint au groupe du secteur commercial. L'arrivée de cette « nouvelle génération » de professeurs se traduit par l'élargissement des champs d'études. Guy Lefebvre et Vilaysoun Loungnarath entreprennent de dispenser des enseignements dans le vaste champ du droit commercial international.

L'équipe des commercialistes ayant repris son erre d'aller, la Faculté a la bonne idée de mettre sur pied, en 1997, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) grâce au soutien financier de généreux donateurs. Guy Lefebvre en assurera la direction jusqu'en 2005.



DIANE BRUNEAU

Les années 2000 : le droit des affaires au cœur des orientations stratégiques

Vers la toute fin des années 90, Stéphane Rousseau vient consolider les effectifs en droit corporatif. Il est suivi, en 2000, par Emmanuel Sibidi Darankoum, qui se joint au groupe de droit commercial international, et par Vincent Gautrais, en 2001, qui élargit la palette des activités de ce secteur en y ajoutant la dimension du commerce électronique.

Au début des années 2000, l'Assemblée des professeurs de Faculté adopta un plan de développement stratégique au cœur duquel le droit des affaires occupe une place prépondérante.

Dans ce contexte, parmi les chaires créées à la Faculté, on en compte deux en droit des affaires : la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international et la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique, respectivement détenues par Stéphane Rousseau et Vincent Gautrais. Ces chaires permettent d'accentuer les efforts de recherche dans des domaines de pointe, une façon de consolider les acquis du secteur de droit des affaires.

2000



Le professeur
Stéphane Rousseau



Gouvernance d'entreprises et réglementation des marchés : Tout un programme pour la Chaire en droit des affaires et du commerce international

La Chaire en droit des affaires et du commerce international a été inaugurée le 16 septembre 2005. Créée grâce à la générosité de cabinets d'avocats, d'entreprises et de plusieurs de nos diplômés, la Chaire a pour mission de développer les capacités de recherche et de formation de la Faculté dans le champ du droit des affaires. Le premier titulaire de la Chaire est le professeur Stéphane Rousseau, un spécialiste du droit des sociétés, de la gouvernance d'entreprise, du droit des valeurs mobilières et de l'analyse économique du droit.

Le professeur Rousseau a privilégié deux axes principaux de développement pour la Chaire : la gouvernance d'entreprise et la réglementation des marchés financiers. Les récents scandales financiers qui ont ébranlé la confiance des investisseurs suscitent une remise en cause du modèle classique de gouvernance. En même

temps, les sociétés par actions font l'objet de vives critiques et insatisfactions comme en fait foi le film *The Corporation*. La Chaire s'intéresse aux mécanismes qui encadrent la prise de décision dans les sociétés en accordant une attention particulière aux récentes réformes destinées à améliorer la qualité de la gouvernance. Devoirs des administrateurs, protection des actionnaires minoritaires et responsabilité sociale de l'entreprise sont autant de sujets qui sont au cœur des préoccupations de la Chaire. En parallèle, la Chaire se consacre à l'étude de la réglementation des marchés financiers qui est en pleine mutation. Pressions pour l'harmonisation, avancées des connaissances en finance et innovations dans les pratiques se conjuguent pour bousculer les concepts et les idées reçues. Il paraît donc opportun d'examiner si le droit des valeurs mobilières édicte toujours des règles pertinentes au regard de ces

nouvelles connaissances. De même, il faut s'interroger sur l'adéquation de la réglementation face aux nouveaux instruments financiers et juridiques. Tout cela en s'assurant du respect de notre tradition de droit civil.

À peine un an après sa création, la Chaire fait déjà sentir ses effets structurants. Son cycle de conférences permet la venue à la Faculté d'universitaires réputés d'horizons variés, en provenance du Canada anglais, des États-Unis, d'Europe et d'Afrique du Nord. Sur le plan de la recherche, la Chaire rend possible la réalisation de travaux de pointe qui se traduisent par de multiples publications et communications enrichissant les connaissances. À cet égard, la Chaire est source d'innovation : le professeur Rousseau y mène des études empiriques conjointement avec des chercheurs en comptabilité financière de HEC Montréal qui permettent de mieux



Le professeur Vincent Gautrais

comprendre l'impact de la règle de droit en matière de gouvernance. Les travaux de la Chaire bénéficient déjà d'une notoriété, comme en témoignent deux de ses récents succès : le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada a octroyé une subvention de près de 80 000 \$ à la Chaire pour étudier l'évolution du modèle de gouvernance d'entreprise applicable aux sociétés ouvertes, alors que l'Autorité des marchés financiers a, de son côté, accordé une importante subvention de 300 000 \$ pour la création de l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières que dirigera le professeur Rousseau.

À terme, l'objectif du professeur Rousseau est de faire de la Chaire un pôle incontournable en formation et en recherche dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la réglementation des marchés financiers. Il est impératif, explique-t-il, d'assurer la formation de juristes et de chercheurs de première qualité qui seront capables d'affronter la concurrence et aspireront à devenir des chefs de file dans ces domaines.

Une chaire entière consacrée aux affaires et à la sécurité électronique

« Toutes les branches du droit des affaires sont touchées par les technologies de l'information, et le droit ne peut demeurer éloigné de ces outils informatiques ». C'est sans doute ce constat qui a motivé le professeur Vincent Gautrais à embrasser une carrière axée sur le droit des technologies de l'information et, en particulier, à s'intéresser au droit du commerce électronique, de la cyberconsommation et autres domaines tels vie privée et Internet, sécurité informatique, règlement des différends en ligne, propriété intellectuelle et Internet.

Après tout juste quelques années de carrière universitaire, le professeur Gautrais s'est imposé au Québec, au Canada et dans la Francophonie comme l'un des meilleurs véritables spécialistes du secteur. Par son impressionnant rayonnement ainsi que par sa production scientifique dynamique et variée, Vincent Gautrais est en train de donner ses lettres de noblesse à un domaine du droit encore en émergence. Il y a également lieu de souligner sa contribution tout à fait exceptionnelle au développement d'un enseignement résolument non traditionnel à la Faculté et à la mise sur pied et la gestion de la maîtrise conjointe (Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et HEC Montréal) en commerce électronique.

En signe de reconnaissance et afin de soutenir l'excellence du professeur Gautrais tant en enseignement qu'en recherche, l'Université de Montréal lui a octroyé une chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique. D'une durée de cinq ans, la Chaire a officiellement été lancée le 15 mars 2006.

Comme le soulignait la doyenne Anne-Marie Boisvert à cette occasion, « les travaux du professeur Gautrais contribuent de manière remarquable à la structuration juridique et conceptuelle du commerce électronique. Ce faisant, il met de l'avant un modèle de développement de la connaissance qui passe par l'interdisciplinarité et les contacts avec les gens qui font le phénomène, dans ce cas-ci, les gens du milieu des technologies de l'information et de l'industrie. » Pour preuve, la publication d'un guide complet sur le droit des technologies de l'information, *Afin d'y voir clair : Guide relatif à la gestion des documents technologiques*, disponible sur le site de la Fondation du Barreau du Québec :

<http://www.barreau.qc.ca/fondation/rapports/technoguide.html>

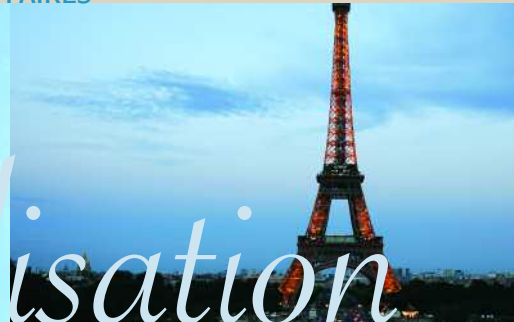
Le professeur Gautrais se donne comme mandat d'observer comment les entreprises gèrent l'intégration des technologies de l'information et de désigner et, au besoin, de corriger les effets de ces technologies sur le droit des affaires.

La Chaire s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de l'Université de Montréal et de la Faculté. Elle établit un pont essentiel entre les travaux liés à l'impact des nouvelles technologies sur le droit et l'engagement de la Faculté en droit des affaires.

On peut suivre la progression des travaux de cette Chaire sur le site : www.gautrais.com.

Le CDACI

UN CENTRE DE RECHERCHE ENTIÈREMENT VOUÉ AU DROIT DES AFFAIRES



Mondialisation



EJAN MACKAAY,
DIRECTEUR DU CDACI

Le droit des affaires constitue un secteur de croissance pour les juristes : l'innovation, la mondialisation, la création de nouvelles places boursières, la diversification des moyens de résolution des différends, pour ne nommer que celles-là, trouvent toutes leur encadrement dans l'une ou l'autre branche du droit des affaires. Pour la Faculté, cela s'est traduit par une forte demande de formation dans ce domaine et l'intérêt d'attirer les forces vives pour animer ces enseignements et les recherches qui les accompagnent.

Le Centre de recherche en droit des affaires et du commerce international (CDACI), créé en 1997 grâce à la contribution de généreux donateurs et au soutien financier de la Faculté, a pour principal but de focaliser les recherches et de créer une synergie entre les professeurs-chercheurs actifs dans le secteur du droit des affaires. Sous la gouverne de son premier directeur, le professeur Guy Lefebvre, le Centre s'est engagé dans un éventail d'activités touchant différents secteurs du droit des affaires. Au cours des dernières années, il a organisé presque toutes les journées annuelles Maximilien-Caron et en a tiré une visibilité sous la forme des Actes de ces colloques. Des projets d'échange avec des universités francophones (Lyon 2 ; Tunis et Sfax en Tunisie) ont été mis au point. Le CDACI a entrepris une série de recherches subventionnées, dont plusieurs projets ont reçu un soutien du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Le CDACI se veut un milieu stimulant d'interaction entre la réflexion universitaire fondamentale et l'expérience professionnelle pratique. Il vise la création d'un environnement d'excellence en droit des affaires, sur le plan interne, national aussi bien qu'international, dans l'intérêt de la communauté juridique et de l'idéal de justice. Le CDACI se donne pour mission de former une relève professionnelle informée, active, imaginative et capable de relever les défis du monde des affaires.

Une importante retombée des activités du CDACI a été le soutien obtenu de la communauté des affaires, ce qui a permis de créer la Chaire de droit des affaires et du commerce international en 2005.

Le 1^{er} juin 2005, une nouvelle équipe a été mise en charge de la direction du CDACI, avec le professeur Ejan Mackaay, comme directeur, et le professeur Nabil Antaki, nouvellement embauché à la Faculté après sa retraite, à titre de professeur émérite de l'Université Laval, comme directeur associé.

L'action du Centre se concentre dans quatre axes de recherche. Peu nombreux, mais néanmoins assez larges pour accommoder une certaine diversité d'intérêts de même qu'une évolution dans le temps, ils concernent :

- ✦ AXE 1 - L'entreprise, sa gouvernance et son action
- ✦ AXE 2 - Le commerce international
- ✦ AXE 3 - La prévention et règlement des différends (négociation, médiation et arbitrage)
- ✦ AXE 4 - L'analyse économique du droit



COMPOSITION DE L'ACTUELLE ÉQUIPE DU CDACI

- ✦ Ejan Mackaay, directeur, spécialiste en analyse économique du droit et en droit de la propriété intellectuelle
- ✦ Nabil Antaki, directeur associé, spécialiste en résolution des différends (médiation, arbitrage, etc.) et en droit commercial international
- ✦ Diane Bruneau, spécialiste en droit fiscal et en droit des fiducies
- ✦ Emmanuel Darankoum, spécialiste en droit commercial international et en résolution des différends
- ✦ Vincent Gautrais, spécialiste en droit du commerce électronique et titulaire de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique
- ✦ Guy Lefebvre, spécialiste en droit des contrats commerciaux internationaux et en droit du transport
- ✦ Stéphane Rousseau, spécialiste en droit de l'entreprise et en analyse économique du droit, titulaire de la Chaire de droit des affaires et du commerce international

Le CDACI, par l'entremise du professeur Antaki, a pris la responsabilité de l'organisation des Journées Maximilien-Caron 2006.

À TOUTS LES CYCLES, DES PROGRAMMES DE POINTE EN DROIT DES AFFAIRES

C'est avec l'entrée en vigueur du nouveau programme de baccalauréat, à la fin des années 90, que l'on assiste au remplacement de l'appellation « droit commercial » par celle de « droit des affaires ». On pourra même identifier la génération à laquelle appartiennent nos diplômés en leur demandant s'ils ont étudié le droit commercial général lors de leur première année à la Faculté ou le droit des affaires.

En plus des deux cours obligatoires en droit des affaires, tout un éventail de cours à option est offert, permettant ainsi aux étudiants d'avoir une formation qui répond aux exigences d'une pratique juridique à la fois diversifiée et hautement spécialisée, tenant compte aussi bien des besoins de la petite entreprise familiale que de la multinationale.

Pour les juristes désireux d'approfondir leurs connaissances, plusieurs programmes d'études supérieures axés sur le droit des affaires sont également offerts par la Faculté, dont certains en collaboration avec HEC Montréal.

NOUVEAU PROFIL DROIT DES AFFAIRES DU MBA DE HEC MONTRÉAL

HEC Montréal offre depuis septembre 2006, un tout nouveau profil « droit des affaires » dans le cadre du programme de MBA. HEC accorde désormais douze crédits d'équivalence aux étudiants qui ont suivi avec succès à la Faculté des cours de 2^e cycle en droit des affaires, pourvu qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité du MBA. Les étudiants du baccalauréat en droit qui auront complété des cours de droit des affaires dans le cadre du cheminement honorifique pourront également bénéficier de cette reconnaissance.

Renseignements supplémentaires :
www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/fichiers/LLM-MBA.pdf



Journées Maximilien-Caron

LA JUSTICE EN MARCHÉ :

DU RECOURS COLLECTIF À L'ARBITRAGE COLLECTIF

S'appuyant sur les développements récents en droit des affaires, les Journées Maximilien-Caron 2006 ont été l'occasion de réfléchir à la nature du lien entre l'arbitrage volontaire et consensuel et le recours collectif, et de se familiariser avec le processus d'arbitrage collectif.

De nombreuses entreprises importantes qui refusaient de se soumettre à l'arbitrage vont désormais jusqu'à modifier les contrats en cours pour l'imposer et tentent d'interdire aux consommateurs de participer à un recours collectif contre elles.

Le juge saisi d'une question au sujet de laquelle les parties ont conclu une convention d'arbitrage doit choisir entre renvoyer celles-ci à l'arbitrage, comme le lui ordonne l'article 940.1 du *Code de procédure civile*, ou retenir sa juridiction comme l'exige l'article 1003 du même Code. Il doit, dans ce dernier cas, envisager d'accorder le statut de représentant à une personne qui entend intenter un recours collectif. Le juge doit en fait se prononcer sur la hiérarchie entre deux normes impératives aux finalités différentes.

Une procédure d'arbitrage collectif qui rallierait les avantages du recours collectif traditionnel et de l'arbitrage consensuel bilatéral, sans cumuler leurs irritants respectifs, est-elle envisageable au Québec, légalement possible et socialement souhaitable? Si tel

est le cas, il faudrait établir les grandes lignes de cette procédure hybride et préciser l'étendue du contrôle judiciaire qui convient. Il y a des pour et des contre.

Les précédents en matière d'arbitrage de consommation et d'arbitrage collectif – autrement que dans le domaine des relations du travail – sont peu nombreux au Québec. Toutefois, la procédure d'arbitrage, obligatoire pour un courtier membre de l'ACCOVAM et son client lorsque le montant de la réclamation de ce dernier est inférieur à 100 000 \$, et le programme d'arbitrage obligatoire des litiges sur les excédents d'actifs de fonds de pension peuvent, malgré certaines critiques et difficultés, alimenter une réflexion valable. Pour comprendre les enjeux et imaginer des solutions possibles, l'expérience de l'American Arbitration Association (AAA), qui gère déjà de très nombreux arbitrages collectifs de consommation, et celle de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, qui a la responsabilité de nombreux litiges multipartites très complexes, ont été particulièrement utiles.

Dans un État de droit, il revient aux tribunaux de veiller à ce que les intérêts des justiciables soient protégés et que la Justice demeure juste et accessible. Il est espéré que ces Journées les auront aidés dans leur mission.

Les Actes du colloque seront publiés aux Éditions Thémis au cours des prochains mois.



SÉJOUR À MONTRÉAL DE LA PREMIÈRE PROMOTION DU MASTER 2 « DROIT DES AFFAIRES COMPARÉ » DE LYON 2

Le 9 janvier dernier la Faculté recevait, pour la première fois, les étudiants du programme de Master 2 professionnel en droit des affaires comparé de l'Université Lumière Lyon 2. Rappelons que la Faculté a récemment mis sur pied un programme d'échange aux études supérieures avec la Faculté de droit et science politique de cette université. Les étudiants français suivent un trimestre de cours à Lyon 2 et doivent poursuivre l'autre à l'Université de Montréal. Le programme est complété par un stage de deux mois. Du côté québécois, les étudiants inscrits à la maîtrise en droit des affaires ont la possibilité de suivre un trimestre à l'Université Lumière Lyon 2.



LE PROFESSEUR NABIL ANTAKI



LA PROFESSEURE
CORNELIA PILLARD



M^{lle} JANNICK DESFORGES



LA BÂTONNIÈRE MADELEINE LEMIEUX



LE PROFESSEUR FRÉDÉRIC BACHAND

C'est ainsi qu'une vingtaine d'étudiants de Lyon 2 ont séjourné à notre Faculté pour un trimestre de cours dans le cadre du programme de maîtrise en droit des affaires. Ces cours portaient principalement sur le droit des affaires québécois, canadien et nord-américain. « Intégrer une expérience internationale dans le programme de formation des étudiants devient de plus en plus incontournable, croit le professeur Guy Lefebvre, promoteur de ce nouveau programme. Une alternance sur deux continents constitue l'originalité principale de cette formation. Les étudiants français ont été ravis de leur séjour à Montréal et nous sommes convaincus qu'ils sauront profiter pleinement de cette expérience dans leur carrière professionnelle. »

Le programme permet également l'échange de professeurs et des collaborations scientifiques. Au trimestre d'hiver, le professeur Adrian Popovici a ainsi pu enseigner le droit comparé des affaires aux étudiants de Master 1 de Lyon 2 tandis que notre Faculté a reçu le professeur Laurent Guignard qui a notamment prononcé une conférence scientifique portant sur la régie d'entreprise, en droit français, dans le cadre des activités de la Chaire de droit des affaires et du commerce international.



Témoignages

LL. M. OPTION FISCALITÉ

Après avoir complété la maîtrise en droit, option fiscalité, j'ai décidé de partir à l'aventure dans l'Ouest canadien. Plusieurs opportunités se sont matérialisées à Calgary. J'ai été surpris de découvrir que certains bureaux reconnaissent sérieusement le diplôme en question. J'ai toutefois accepté une offre dans un bureau où les gens ne connaissaient pas le programme. Je me rappelle, durant mon entrevue, la discussion que j'ai eue avec mon futur employeur. Il se demandait ce que valait un candidat détenant un diplôme de 2^e cycle en fiscalité, avec pratiquement aucune expérience de travail. Après quatre mois à son service, nous nous rendons tous compte de la pertinence du programme. Brièvement, et sans minimiser la valeur de l'expérience, ce diplôme permet à son détenteur de démarrer sa carrière solidement, en sautant en plein cœur de l'action. Longue vie au programme de maîtrise en droit, option fiscalité !

TOMASZ KEDZIERSKI, avocat (LL. B. 2002 ; LL. M. (Fisc) 2006)
RSM Richter (Calgary) LLP



Marie Brault

LL. M. DROIT DES AFFAIRES

Au cours de mon stage dans un grand cabinet montréalais, j'ai réalisé à quel point il serait intéressant d'ajouter à mon bagage une formation sur le fonctionnement du monde des affaires. Tentée initialement par un programme de MBA pour parfaire mes connaissances en administration, j'ai choisi le programme de maîtrise en droit des affaires afin de me permettre de pousser mon cheminement juridique tout en apprivoisant mieux mon domaine de prédilection. Ce choix s'est avéré judicieux ; pratiquant aujourd'hui comme conseillère juridique du secteur des Marchés des capitaux aux Affaires juridiques de la Banque Nationale du Canada, je fais appel régulièrement aux savoirs acquis au cours de ma maîtrise. De plus, plusieurs personnes que j'ai côtoyées à l'Université de Montréal (collègues et professeurs) se sont ajoutées à mon réseau de contacts et sont aujourd'hui des ressources précieuses !

MARIE BRAULT, avocate (LL. M. 2001)
Banque Nationale du Canada



Patrick Desalliers

Après mon Barreau, j'ai choisi de m'inscrire au programme de maîtrise en droit des affaires. Suite à mon baccalauréat, j'avais développé un intérêt par rapport à ce domaine. Cependant, étant donné la formation générale au baccalauréat, je n'avais pu que sommairement toucher au droit des affaires. Le programme de maîtrise m'a permis non seulement de faire un tour d'horizon des divers champs du droit des affaires mais aussi de pousser certains intérêts plus en profondeur. J'ai pu orienter ma maîtrise dans les secteurs de la régie d'entreprise, des valeurs mobilières et des fusions-acquisitions. Le programme a contribué à ma sélection dans un grand cabinet du droit des affaires : Stikeman Elliott. Avec les connaissances acquises durant ma maîtrise, j'ai commencé la pratique du droit des affaires avec confiance et avec une vision globale pour me guider dans l'accomplissement de mandats spécifiques.

PATRICK DESALLIERS (LL. M. 2005)
Stikeman Elliott

Je suis directrice affaires juridiques au Groupe Jean Coutu depuis plus de sept ans. Lorsque je me suis inscrite au programme, j'occupais ces fonctions en plus d'occuper les fonctions de secrétaire de la compagnie. J'avais à ce moment-là trois ans de pratique comme avocate et je cherchais des cours de perfectionnement alors que les conférences offertes par les divers organismes professionnels ne me permettaient pas d'approfondir suffisamment mes connaissances. Le programme de maîtrise en droit des affaires m'a permis d'acquérir une base solide qui répondait parfaitement à mes besoins puisque les cours correspondaient exactement à ce que je faisais dans ma pratique en entreprise. Les notions apprises lors des cours se transposent facilement à des situations concrètes créant ainsi une valeur ajoutée importante à l'expérience déjà acquise. Le programme est, selon moi, un atout important pour tout avocat œuvrant dans le milieu des affaires.

CAROLINE GUAY, avocate (LL. B. 1994 ; LL. M. 2004)



La maîtrise en droit des affaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal m'a offert l'avantage d'une formation en français dispensée par des enseignants compétents tant en matière de sociétés par actions que des valeurs mobilières, en passant par le financement de l'entreprise.

En plus d'un éventail de cours dans ces domaines sans cesse appelés à changer, le programme de maîtrise en droit des affaires permet à tous de trouver leur compte : les avocats engagés en pratique qui souhaitent remettre leurs connaissances à jour en obtenant un diplôme reconnu sur le marché du travail et ceux qui comme moi-même souhaitent poursuivre leur formation en recherche.

La Faculté accompagne les étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat dans leurs recherches de financement en les informant des sources possibles de financement et en assurant l'encadrement de leurs dossiers de candidature.

En outre, les nombreuses unités de recherche de la Faculté qui pilotent des projets dans une pléiade de disciplines offrent des opportunités de travail pour les étudiants. Ces contacts avec des membres du corps professoral permettent non seulement une étroite collaboration avec des experts dans un milieu stimulant, mais aussi des rencontres avec des étudiants du monde entier, ayant à cœur de partager leur vision du droit, ce qui permet d'élargir les horizons de tous.

ANNE TALBOT (LL. B. 1996, LL. M. 2003)





Thémis, un double succès, scientifique et d'affaires, fruit d'une initiative étudiante

Écrire l'histoire de Thémis, c'est retracer d'abord celle de la Revue, initiative étudiante qui allait engendrer la naissance de la maison d'édition, laquelle, grâce à son volet à caractère plus commercial, allait assurer le financement et l'essor de la Revue.

Au mois d'avril 1951 paraissait le premier numéro de *Thémis*, présentée comme la « revue des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal ». Dans l'éditorial du second numéro, paru au mois d'octobre de la même année, le directeur adjoint de la Revue, l'étudiant d'alors, André Morel, avouait qu'il s'était agi de « tenter une expérience ». Manifestement, les fondateurs n'étaient pas absolument certains du succès de l'entreprise. Mais, ils avaient tort de douter ; le succès s'est rapidement trouvé au rendez-vous, tant l'accueil du milieu juridique, et même de la presse, fut chaleureux.

Une entreprise incorporée

En 1966, *Thémis* devient la *Revue juridique Thémis* (la « R.J.T. ») et est constituée en corporation en mai 1969 sous l'appellation *La Revue juridique Thémis inc.* Sa vocation s'élargit alors sous l'impulsion du professeur André Poupart puisqu'elle commence à publier les « Cours de Thémis », heureuse initiative qui sera ensuite développée par le professeur Francis Rigaldies et son assistant, M. Yvon Blais. En 1974, il est décidé que la corporation s'appellera désormais *Les Éditions Thémis inc.*

Vers 1978-79, les autorités de la Faculté invitent le professeur Albert Bohémier à assumer la direction de la maison d'édition dont la gestion est confiée à un étudiant de la Faculté, M. Jean Maurice Brisson. Les premiers « administrateurs » de la nouvelle structure seront MM. Albert Bohémier, Jean Maurice Brisson, Jean

Héту, Jean Pineau, Dennis Tobin, et Mme Anna Venditti.

Une corporation au service des étudiants

L'étudiant est au cœur de la mission de Thémis, tant comme usager que comme collaborateur. Au début, Thémis vendait ses livres directement aux étudiants. S'est rapidement instaurée une politique de double prix : un prix étudiant réduit pour les étudiants de la Faculté, politique ensuite étendue à l'ensemble des étudiants de la province, et un prix légèrement supérieur pour les professionnels du milieu juridique. Cette politique a par la suite profité aux coopératives de droit créées au fil des ans.

Par ailleurs, Thémis a toujours cherché à contribuer à la formation de son personnel étudiant, tout en bénéficiant des compétences de ce dernier. Dès les débuts de sa transformation en maison d'édition d'ouvrages juridiques, Thémis a recruté des étudiants de la Faculté pour assurer la bonne exécution de ses travaux d'édition. Elle a grandement bénéficié de l'apport étudiant à plus d'un point de vue. Certains d'entre eux avaient acquis, avant même de venir à la Faculté, une certaine expérience professionnelle dans divers domaines : celui de l'encadrement des travaux d'édition sous la direction de M. Jean Maurice Brisson et de Mme Josée Martin (Mme Claire Gauthier, M. Howard Ginsberg, Mmes Anne-Marie Poliquin, Dominique Duclos et Nicole Sirois), celui de la comptabilité (M. Maurice René de Cotret), celui de l'administration (MM. François Ferland et Luc Charbon-

neau), celui de la commercialisation du livre (Mme Nicole Messier) et celui de la constitution de banques de données et du graphisme (M. Vincent Blanchard), pour n'en nommer que quelques-uns. Leur compétence et leur dynamisme ont constitué un atout précieux.

D'abord et avant tout, une maison d'édition facultaire

Progressivement, Thémis devient la maison d'édition de prédilection des professeurs de la Faculté. L'installation de Thémis dans les locaux de la Faculté, l'accessibilité du personnel et des services, l'aide technique et même, à certaines occasions, un certain soutien financier, ont grandement contribué au rapprochement de Thémis et de ses auteurs qui, selon une politique constante de Thémis, doivent obligatoirement avoir un lien manifeste avec la Faculté, que ce soit à titre de professeur, de chargé de cours ou d'étudiant.

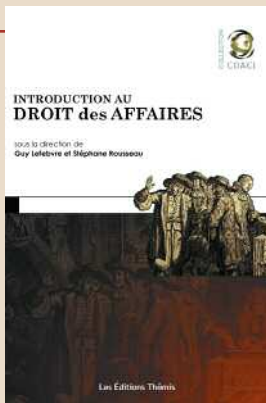
Si les Éditions Thémis se sont spécialisées très tôt dans la publication d'ouvrages de doctrine à proprement parler (traités, précis, mémentos), des recueils de jurisprudence annotée, des textes de lois doublés de grilles et de tables techniques, des instruments pédagogiques (comme le *Guide des références pour la rédaction juridique*, adopté par la très grande majorité des revues et des institutions juridiques québécoises) y sont également publiés.

C'est aussi un lieu privilégié de diffusion des meilleurs mémoires de maîtrise et thèses de doctorat, des textes de colloques, des hommages, des conférences

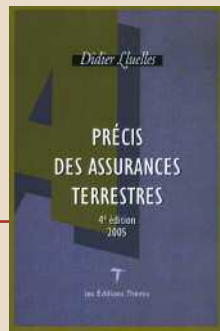
prononcées dans le cadre des *Conférences Albert-Mayrand* et *Roger-Comtois* et des *Journées Maximilien-Caron*. Les Éditions Thémis participent également à la publication annuelle des conférences organisées par l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) et à la publication régulière de travaux de recherches rédigés dans le cadre des activités du Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI), du Centre de recherche en droit public (CRDP) et des différentes chaires de la Faculté.

Thémis a aussi fait des efforts particuliers pour manifester sa présence dans certains milieux européens. À cette fin, elle a conclu diverses ententes de coédition et de distribution avec des éditeurs et des libraires belges et français, assurant ainsi un plus grand rayonnement à ses publications. Cette ouverture de Thémis sur l'extérieur se vérifie aussi à la Revue : le nombre de demandes de publication d'articles en provenance de l'étranger est en croissance exponentielle.

Même si Thémis a toujours voulu limiter l'importance quantitative de ses activités de publication, demeurant ainsi une « petite maison d'édition », elle a, malgré tout, acquis la réputation d'une « grande maison d'édition », par la haute qualité de son apport au milieu juridique, une maison d'édition unique en son genre tant à l'échelle québécoise que canadienne.



1



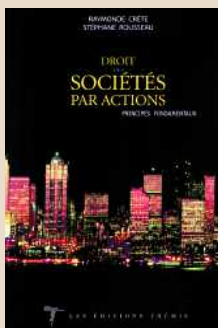
2



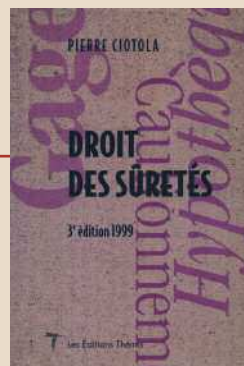
3



4



5



6

QUELQUES PUBLICATIONS EN DROIT DES AFFAIRES

- 1 LEFEBVRE, G. et R. ROUSSEAU (dir.), **Introduction au droit des affaires**, coll. « CDACI », Montréal, Éditions Thémis, 2006, 704 p.
- 2 LLUELLES, D., **Précis des assurances terrestres**, 4^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 2005, 607 p.
- 3 Sous la direction de POULIN, D., É. LABBÉ, F. JACQUOT et J.-F. BOURQUE, **Guide juridique du commerçant électronique**, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 398 p.
- 4 GAUTRAIS, V. (dir.), **Droit du commerce électronique**, Montréal, Éditions Thémis, 2002, 711 p. (épuisé)
- 5 ROUSSEAU, S. et R. CRÊTE, **Droit des sociétés par actions – principes fondamentaux**, Montréal, Éditions Thémis, 2002, 1 011 p.
- 6 CIOTOLA, P., **Droit des sûretés**, 3^e édition, 1999, Montréal, Éditions Thémis, 789 p.



Des dons qui font du chemin

Lancement de la Chaire Jean-Louis Baudouin

C'est par une cérémonie empreinte d'émotion qu'a officiellement été lancée la Chaire Jean-Louis Baudouin, le jeudi 11 mai dernier. Collègues et amis du juge Baudouin s'étaient donné rendez-vous pour témoigner leur profonde admiration envers celui qui fut simultanément professeur, conseiller juridique, plaideur, artisan de la réforme du droit civil du Québec et qui est aujourd'hui juge, écrivain, conférencier, expert des questions morales délicates, membre de plus d'une société internationale... On comprend dès lors le professeur Benoît Moore, nommé titulaire de la Chaire, de ressentir à la fois honneur et vertige ! Tout un défi que relèvera sans conteste le professeur Moore, décrit par la doyenne Anne-Marie Boisvert comme « un jeune collègue qui exerce déjà son leadership intellectuel au sein de la communauté des privatistes québécois et est en voie de l'exercer pleinement au plan national et international. » Rappelons que la Chaire Jean-Louis Baudouin est vouée à la promotion de la recherche et de l'enseignement en droit civil et servira de catalyseur pour attirer à la Faculté de nouveaux professeurs en droit civil. Elle a pu être créée grâce à l'appui financier de centaines de donateurs sollicités par un comité de campagne généreusement présidé par M^e Jean-Claude Bachand. La Chaire Jean-Louis Baudouin a atteint une capitalisation de plus de 1 M \$.

On pourra lire les discours prononcés à cette occasion sur le site Web de la Faculté. www.droit.umontreal.ca/communication/actualites/actualites_2005-2006.html#Chaire_JLB



De gauche à droite, M^e Jean-Claude Bachand, président de la campagne de financement, le recteur Luc Vinet, la doyenne Anne-Marie Boisvert, l'honorable Jean-Louis Baudouin et le titulaire de la Chaire, le professeur Benoît Moore

Quebecor favorise la mobilité de nos étudiants

La Faculté a pu compter sur un engagement de 50 000 \$ de Quebecor inc. Ce généreux don servira à des bourses de mobilité. Les premiers récipiendaires, MM. Romain Carot et Charles Bardou et Mmes Janie Leblanc, Christina Parent-Roberts et Andrée-Anne Arbour-Boucher, sont cinq finissants du baccalauréat qui ont reçu une bourse de 2 000 \$ chacun pour compléter un baccalauréat en common law (4^e année) à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York de Toronto.

Les professeurs s'unissent pour offrir un nouveau prix

Les professeurs de la Faculté ayant participé en très grand nombre à la campagne de financement lancée par la doyenne à son arrivée en poste, un nouveau fonds de dotation a été créé et le premier « Prix d'excellence des professeurs » sera décerné lors de la Collation des grades le 5 octobre prochain. Ce prix, d'une valeur de 2 500 \$, vise à récompenser l'étudiant(e) qui a obtenu les meilleurs résultats au baccalauréat et s'ajoute ainsi à la médaille de la Faculté également décernée à cet(te) étudiant(e).

Cocktail en l'honneur des finissants du notariat

À l'invitation de la doyenne Anne-Marie Boisvert et de la directrice du programme du droit notarial Brigitte Lefebvre, les finissants du DDN se sont réunis lors d'un cocktail en leur honneur au Salon des professeurs de la Faculté le 10 avril dernier.

Une soixantaine de personnes ont participé à l'événement, dont plusieurs professeurs et chargés de cours.

La doyenne a profité de ce premier événement pour inviter les finissants à porter fièrement leur diplôme de l'UdeM et à être des acteurs de changement dans la société. « Les juristes, et c'est particulièrement le cas des notaires, leur a-t-elle dit, ont une responsabilité fondamentale au sein de la communauté juridique. Ils ont aussi la responsabilité, à l'égard de la société en général, d'adopter une attitude, une façon de se comporter qui ne porte pas ombrage aux fondements même du droit, du système juridique et des raisons de son existence ».

De son côté, le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume, a souligné l'importance des diplômés de l'UdeM dans la société. « Depuis 128 ans, les diplômés de l'Université de Montréal représentent de véritables forces de changement. Ils sont des acteurs majeurs du développement de notre société et ils incarnent les aspirations les plus élevées », a-t-il souligné.

Le vice-recteur a de plus sensibilisé les futurs notaires au rôle essentiel qu'ils pourront jouer en faveur des dons majeurs et planifiés dans le cadre de leur travail. En effet, dans les prochaines années, les notaires auront de plus en plus l'occasion de conseiller leur clientèle dans les diverses étapes de leur planification financière et successorale.

Ce cocktail des finissants du notariat se veut un premier pas vers une tradition que la Faculté souhaite instaurer pour les années à venir.



Conférence Albert-Mayrand 2006

Le professeur Alain Roy prononcera une communication intitulée « La charte de vie commune ou l'émergence d'une pratique réflexive du contrat conjugal » lors de la prochaine Conférence Albert-Mayrand, le jeudi 2 novembre 2006.

Le cycle des conférences Albert-Mayrand est une initiative de la promotion 1962.



Rachel Brûlé

Des engagements de plus de 500 000 \$

Soulignons enfin la générosité de plusieurs amis et fidèles donateurs qui ont financièrement appuyé la Faculté. Les membres du Conseil consultatif et du Comité de développement ont également fait preuve de beaucoup de générosité envers leur alma mater. Au total, au cours de l'année 2005-2006, la Faculté a obtenu des engagements de quelque 517 000 \$.

Par ailleurs, une opération effectuée par le Service à la clientèle (autrefois le Télécourrier) a permis d'obtenir, depuis novembre 2005, des promesses de dons de plus de 50 000 \$ pour la Bibliothèque de droit, montant qui servira à aménager des locaux dédiés aux étudiants inscrits aux études supérieures.

Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux et celles qui appuient la Faculté dans ses efforts de développement.

Pour toute question relative aux dons, n'hésitez pas à communiquer avec madame Rachel Brûlé, conseillère en développement à la Faculté : rachel.brule@umontreal.ca (514) 343-7850

RENCONTRES

entre nous

Lors de l'assemblée annuelle de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal, tenue le 8 mai dernier, son président, M^e Bernard Grenier, a fait rapport des faits saillants de la dernière année, une année au cours de laquelle il n'a ménagé aucun effort pour rapprocher l'ADDUM des étudiants de la Faculté. L'événement marquant de cette année fut à cet égard la participation de diplômés de la Faculté à un 5 à 7 organisé par l'Association des étudiants en droit (AED) et visant à faire prendre conscience aux étudiants de toute la variété des carrières auxquelles une formation juridique donne accès. Cette activité ayant connu un grand succès, l'ADDUM souhaite la répéter chaque année si tel est le vœu des étudiants.



Bourse de l'ADDUM

Le président sortant a remis la Bourse de l'ADDUM à Madame Josiane Landry. Cette bourse de 500 \$ vise à souligner l'excellence du dossier universitaire d'un étudiant inscrit en troisième année du programme de baccalauréat qui, de l'avis du comité d'attribution des prix et bourses, a su apporter une contribution remarquable à la vie collective, que ce soit à la Faculté, à l'Université ou à l'extérieur. Madame Landry a occupé au cours de l'année universitaire 2005-2006 les fonctions de vice-présidente aux affaires académiques de l'AED. Elle s'est entre autres avérée une interlocutrice hors pair avec l'administration de la Faculté afin de faire valoir le point de vue des étudiants dans l'organisation des séances de rattrapage rendues nécessaires en raison de la grève des professeurs au trimestre d'automne.



Nouvelle présidente de l'ADDUM

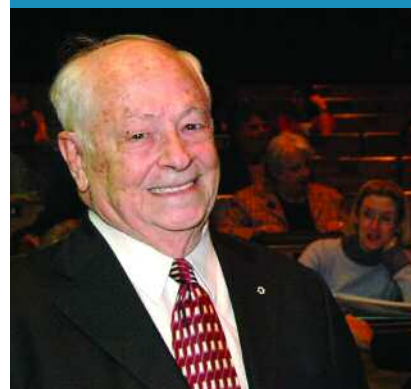
Lors de cette même assemblée annuelle, les membres de l'ADDUM ont élu un nouvel exécutif : • Christianne Dubreuil, présidente • Bernard Grenier, président sortant • Christine Baudouin, vice-présidente • Nathalie Bédard, vice-présidente • Danielle Turcotte, trésorière • Louise Viau, secrétaire

À VOTRE AGENDA

LE GRAND DÎNER D'AUTOMNE –
LE 16 NOVEMBRE 2006 À L'HÔTEL
INTERCONTINENTAL DE MONTRÉAL

L'ADDUM rendra alors hommage au notaire Roger Comtois, professeur jusqu'en 1985 et doyen de 1976 à 1980.

Renseignement :
addum@umontreal.ca
(514) 343-2355



AVIS DE RECHERCHE DE MOSAÏQUES

Lors de son 125^e anniversaire, en 2003, la Faculté avait produit un CD-Rom commémoratif à partir duquel il est possible de faire une recherche de diplômés et de mosaïques. Depuis, grâce à l'aide des diplômés, d'autres mosaïques ont pu être intégrées à la base de données. Nous cherchons toujours à compléter notre collection. Aussi, si vous êtes en possession d'une mosaïque (grandeur nature ou miniature) de l'une des promotions suivantes, nous vous serions reconnaissants de nous la prêter

afin que nous puissions la faire numériser et la mettre sur un mur de la Faculté.

Liste des années manquantes (toutes années incluses) :

- 1879 à 1905
- 1907 à 1911
- 1914 à 1917
- 1919
- 1921
- 1923
- 1925
- 1926
- 1929 à 1932

- 1936 à 1938
- 1942
- 1944
- 1948 à 1953
- 1955 à 1959
- 1961
- 1968
- 1971 à 1975

L'on peut rechercher un diplômé de la Faculté à partir de l'adresse :
<http://www.droit.umontreal.ca/cdrom/recherche/personne.asp>

RETROUVAILLES LA PROMOTION 1966

Le 8 juin dernier, quelques diplômés de la promotion 1966 se sont rencontrés à nouveau au restaurant Version Laurent Godbout dans le Vieux-Montréal.



1 M^e Bennie Kravitz et l'hon. Hélène Le Bel **2** M^e Luc Gervais, l'hon. Bernard Grenier et M^e Marc Gravel **3** M^e Claude Blouin et M^e André Trudel
4 M^e Casper Bloom, M^e Gérald Lacoste, l'hon. Juanita Westmoreland-Traoré, M^e Guy-B. Taillefer **5** L'hon. René Hurtubise (professeur de la promotion 1966) et M^e Jean-Claude Bachand **6** L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré, l'hon. Hélène Le Bel, M^e Raphaël Schachter et l'hon. Ginette Durand-Brault **7** M^e Guy-B. Taillefer, le bâtonnier Ronald Moncalm, M^e Gérald Lacoste

PROCHAINES RENCONTRES

RETROUVAILLES PROMOTION 1986

Le 13 octobre à l'Hôtel InterContinental
Responsables : Christianne Dubreuil – Nathalie Bédard

RETROUVAILLES PROMOTION 1981

Le 20 octobre à l'Hôtel InterContinental
Responsable : Danielle Turcotte

RETROUVAILLES PROMOTION 1991

Le 24 novembre au
Musée Juste pour rire
Responsable : Patrice Brunet

Vous songez à organiser des retrouvailles ? Faites appel à l'ADDUM... C'est facile, efficace, et gratuit !

ADDUM

a/s Madame Solange Damien
Faculté de droit/Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
(514) 343-2355
addum@droit.umontreal.ca

entre nous

LE CARNET DE NOTES

1963

LE PROFESSEUR YVES LAUZON (LL. L. avec distinction) est l'heureux grand-papa d'un premier petit-fils. Kathie Allen, la conjointe de Benoît Lauzon (LL. B. 1993, LL. M. 2000), a donné naissance à un poupon de 8 livres et une once, Félix, le 19 avril 2006.

1964

L'HONORABLE MICHÈLE RIVET (LL. L. avec distinction), présidente du Tribunal des droits de la personne, a été nommée membre du Conseil de la magistrature du Québec.

1969

RAYMOND BACHAND (LL. L.) a été nommé ministre québécois du développement économique le 27 février dernier.

PHILIPPE KIRSCH (LL. L.; LL. M. 1972) a été reconduit dans son mandat à titre de président de la Cour pénale internationale (La Haye) pour une nouvelle période de trois ans.

1971

JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT (LL. L. avec distinction) a été nommé juge à la Cour du Québec, chambre civile et chambre de la jeunesse à Laval.

1973

LOUISE COMEAU (LL. L., avec grande distinction) a été nommée juge à la Cour du Québec, chambre civile à Montréal.

1974

DOMINIQUE LANGIS (LL. L., avec distinction) a été nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice du Québec. M^e Langis remplissait déjà ces fonctions par intérim depuis 2005.

1976

ROBERT MARCHI (LL. L., avec distinction) a été nommé juge à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale à Montréal.

1977

SERGE ROY (LL. L.) a été nommé directeur du Service de résolution des conflits du Tribunal de la dotation de la fonction publique du Canada.

DIANE QUENNEVILLE (LL. L.) a été nommée juge à la Cour du Québec, chambre civile à Montréal.

1978

STÉPHANE RIVARD (LL. L.) a été élu par acclamation au poste de bâtonnier du Québec. La cérémonie de passation des pouvoirs a eu lieu le samedi 13 mai 2006, dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec.

1979

DANIEL LAVERY (LL. L.) a été nommé juge à la Cour du Québec à Montréal.

GABRIEL MARCHAND (LL. M.) a été nommé membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec.

RICHARD MARLEAU (LL. L.) a été nommé juge à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale à Longueuil.

1981

PRESHA BOTTINO (LL. L.) a été nommée membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales.

1982

ARLETTE BERGER (LL. L.) a été nommée commissaire de la Commission des relations du travail.

1984

FRANÇOIS CHAGNON (LL. B.) a été nommé membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal.

PIERRE CLOUTIER (LL. M.) a été nommé membre du Conseil de la justice administrative.

SYLVIE DURAND (LL. B.) a été nommée juge à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale à Montréal.

1985

LOUISE LANGEVIN (LL. B.), professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, a été nommé titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de cette même université pour un mandat de 2 ans.

1986

HUGUETTE RIVARD (LL. B.) a été nommée membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section des affaires sociales.

1987

LOUIS CARBONNEAU (LL. B.) a été nommé directeur général du Groupe international de propriété intellectuelle de la société Microsoft, de Seattle. À ce titre, M^e Carbonneau assume la direction juridique de l'ensemble des activités de recherche et de développement de l'entreprise ainsi que de l'ensemble du développement de produits à l'échelle internationale.

ANNIE CHAPADOS (LL. B.) a été nommée directrice générale de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

1988

BENOÎT-MARC BOYER (LL. B.), prêtre et vice-chancelier de l'archidiocèse de Montréal, a été nommé juge au Tribunal régional de Montréal qui dessert onze diocèses du Québec.

LOUIS-VINCENT D'AUTEUIL (LL. B.), avocat militaire des Forces canadiennes, a été nommé juge militaire pour un mandat de cinq ans.

MARIE-CLAUDE LALANDE (LL. B.) a été nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal. M^e Lalande est depuis 1999 vice-présidente adjointe et avocate principale à la Financière Sun Life.

1990

MYLÈNE ALDER (LL. B.) a été nommée membre et vice-présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

ÈVE-STÉPHANIE SAUVÉ (LL. B.) et **BENOÎT PEPIN** (LL. B., 1987) sont les heureux parents d'un deuxième fils, Louis-François, né le 3 mars 2006.

1991

ANNE MAILFAIT (LL. B.) a été nommée secrétaire du Barreau du Québec. À ce titre, elle assiste le directeur général, M^e Jacques Houle.

1993

MICHEL KELLY-GAGNON (LL. B.) occupe les fonctions de président du Conseil du patronat du Québec depuis le 3 avril dernier. Il a également été nommé membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre du Québec.

1994

JANNICK DESFORGES (LL. B.) a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec. Elle est également responsable du Service juridique et directrice par intérim de l'organisme Option Consommateurs.

PAULE HALLEY (LL. D.) a été désignée vice-présidente du Comité consultatif de l'environnement Kativik.

1997

PASCALE PAGEAU (LL. B.) présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a été nommée « Jeune professionnelle de l'année » lors du Concours provincial Arista – BMO Banque de Montréal.

1998

STÉPHAN (SCOTT) TRUDEAU (LL. B.) a été nommé vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif de ABB Inc. ainsi que membre de son conseil d'administration.

2004

HUGUES DUMOULIN (D.D.N.) a été nommé coroner à temps partiel.

ERRATUM

NDLR: Des erreurs se sont glissées dans le numéro 2 de Droit Montréal. Bien que M^e Sean Finn (LL. L. 1981) détienne plusieurs diplômes universitaires, il n'a pas de diplôme de droit notarial ni de DES de la Faculté de droit. Par ailleurs, c'est M^e Marie Chevrier (LL. L. avec distinction, 1973) et non M^e Marie Chevalier qui a été reconduite dans son mandat à titre de commissaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nos excuses à M^e Chevrier et à M^e Finn.

NOS DISPARUS

La Faculté offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de ses diplômés qui nous ont quitté.

1939

L'HONORABLE MARCEL TRAHAN (LL. B.), le 18 février 2006. Juge à la retraite du Tribunal de la jeunesse, il était le père de l'honorable Anne-Marie Trahan j.c.s. (LL. L. avec distinction 1967) et de M^e Dominique Trahan (LL. L. 1979).

1947

CHARLES A. LUSSIER (LL. L.), à Ottawa le 30 juin 2006. M. Lussier a notamment été le premier délégué du Québec à Paris (1961-1965), directeur de la Maison des étudiants canadiens à Paris, directeur du Conseil des arts du Canada et greffier du Sénat.

1948

FRANÇOIS EVEN (LL. B.), le 1^{er} avril 2006. Monsieur Even était le père de M^e Pierre Even (LL. B. 1987) et de M^e Charles Even (LL. B. 1989).

D'IBERVILLE FORTIER (LL. B.), le 22 avril 2006. Entré au ministère des Affaires extérieures du Canada en 1952, M. Fortier a occupé divers postes au Canada et à l'étranger, notamment comme ambassadeur à Tunis, Rome et Bruxelles. On s'en souvient également à titre de Commissaire aux langues officielles, poste qu'il a occupé durant 7 ans.

1954

LÉO A. BOURGEOIS (LL. L.), le 22 mars 2006, à Punta Cana, en République Dominicaine.

1956

RAYMOND PRIMEAU, (LL. L. avec distinction), le 1^{er} mars 2006.

1960

GABRIEL LANGIS (LL. L. avec distinction), le 22 février 2006. M^e Langis a été directeur du Bureau des services juridiques de l'Université de Montréal de 1977 à 1996.

1961

GUY FORTIER (LL. L.), le 28 avril 2006. M^e Fortier avait exercé comme notaire et médiateur à Laval.

1962

ÉMILIE VALLÉE (LL. L. avec distinction), le 8 mars 2006.

1980

JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE (LL. L.; D.D.N.), le 15 mars 2006.

1990

STÉPHANE GAGNON (LL. B.), à Montréal, le 15 décembre 2005.

Gardez le contact!

UN CHANGEMENT DE COORDONNÉES...

Nom _____

Année de promotion _____

ADRESSE RÉSIDENIELLE

Tél.: () _____ Téléc.: () _____

Courriel _____

Préférence de correspondance: résidence bureau

ADRESSE D'AFFAIRES

Tél.: () _____ Téléc.: () _____

Courriel _____

UNE PETITE NOUVELLE À COMMUNIQUER...

Prière de retourner le formulaire à :

RÉDACTION

Droit Montréal
Faculté de droit/Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
(514) 343-5809
redaction@droit.umontreal.ca

À la Faculté de droit

Nom et prénom _____

Titre _____

ADRESSE RÉSIDENIELLE

Tél.: () _____ Téléc.: () _____

Courriel _____

Préférence de correspondance: résidence bureau

ADRESSE D'AFFAIRES

Tél.: () _____ Téléc.: () _____

Courriel _____

50 \$ 100 \$ 150 \$ 250 \$ 500 \$ 1 000 \$ _____ \$ Autre
pendant _____ 1, 2, 3, 4, 5 an(s) pour une contribution totale de _____ \$.

Visa MasterCard

Numéro de la carte _____ Date d'expiration _____

Chèque (Libeller le chèque au nom de l'Université de Montréal)

SIGNATURE _____ **DATE** _____

Je désire que mon nom ne figure pas sur la liste des donateurs (*don anonyme*)

MERCI DE VOTRE GÉNÉREUSE CONTRIBUTION !

Prière de retourner le formulaire à :
Université de Montréal
Fonds de développement
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

POUR INFORMATION :

Communiquez avec la Conseillère en
développement de la Faculté de droit
au (514) 343-7850 ou 343-6812
Visitez notre site Internet au
www.droit.umontreal.ca



MERCI À NOS PARTENAIRES

de ce numéro de **droit montréal** !

Barreau
du Québec 

 Chambre
des notaires
du Québec


Bélanger Sauvé
AVOCATS
AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE
www.belangersauve.com

 BORDEN
LADNER
GERVAIS

 DAVIES
WARD
PHILLIPS &
VINEBERG


Desjardins Ducharme
S.E.N.C.R.L. AVOCATS

 DUNTON RAINVILLE
AVOCATS

FASKEN
MARTINEAU 

 FMC
FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.

 GOWLINGS
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.

Heenan Blaikie

 Lapointe-Rosenstein
S.E.N.C.R.L.
Avocats

 LAVERY, DE BILLY
AVOCATS

McCarthy
Tétrault

MILLER
THOMSON
POULIOT S.E.N.C.R.L.
Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

 OGIIVY
RENAULT

OSLER
Osler, Hoskin
& Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

 STIKEMAN ELLIOTT

BOMBARDIER



 COOPSCO
COOPDROIT
votre librairie juridique

droit

Le droit change... et vous ?

Pour comprendre un monde qui se métamorphose

- DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- DROIT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
- COMMERCE ÉLECTRONIQUE (avec HEC Montréal et le DIRO)
- BIOTECHNOLOGIES
- DROIT INTERNATIONAL ET TRANSNATIONAL
- COMMON LAW NORD-AMÉRICAIN
- DROIT ET TRAVAIL (avec l'École de relations industrielles)
- DROIT DES AFFAIRES
- MBA – DROIT DES AFFAIRES (avec HEC Montréal)
- DROIT FISCAL (avec HEC Montréal)
- NOTARIAT
- DROIT CIVIL
- DROIT PÉNAL
- DROIT ADMINISTRATIF ET CONSTITUTIONNEL
- THÉORIE DU DROIT

La Faculté de droit de l'Université de Montréal offre plusieurs microprogrammes (5 cours) et DESS (10 cours) en plus des programmes de maîtrise (avec travail dirigé ou mémoire) et de doctorat. La plupart des programmes peuvent être suivis à demi-temps.

**VISITEZ NOTRE SITE
POUR PLUS D'INFORMATIONS:**
www.droit.umontreal.ca (section « Les programmes de 2^e cycle »)

Université 
de Montréal